



Marseille Horizon 2024

AVIS DE COURSE

DU 18 au 20 Septembre 2020

CNTL Marseille Vieux-Port – Société Nautique de Marseille

0. PREAMBULE

Toutes les conditions sanitaires en vigueur lors de la régates seront imposées aux concurrents, aux arbitres, aux bénévoles et aux personnels des clubs organisateurs. Elles pourront évoluer en fonction des recommandations gouvernementales.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017/2020*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles de classes et les règles de jauges concernées,
- 1.6 les règles des Championnats UNCL IRC Méditerranée 2020,
- 1.7 Les instructions de course Marseille Horizon 2024,
- 1.8 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux monocoques en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

3.1.2 Les bateaux francisés devront disposer au minimum de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.3 L'organisateur se réserve le droit d'imposer à un bateau un type d'épreuve ou un groupe de classement en fonction de ses caractéristiques et/ou de sa catégorie de conception.

3.1.4 **Marseille Horizon 2024 IRC Equipage, Duo, Solo** est ouverte aux bateaux :

- monocoques jaugés IRC 2020 (la demande de certificat devra être adressée à l'UNCL au plus tard le 31 août 2020)

- Certificat S.E.R accepté <https://www.uncl.com/boutique/certificats/certificats-ser/ser/>

- L'équipage doit être conforme aux règles de la classe ou de jauge en IRC, le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat ne doit pas dépasser ce nombre d'équipiers multiplié par 85kg.

3.1.6 **Marseille Horizon 2024 OSIRIS Equipage** est ouverte aux bateaux :

- monocoques jaugés OSIRIS des classes R3, R4, C et D figurant sur la [table des handicaps](#)

3.1.7 **Marseille Horizon 2024 Sport-Boat** est ouverte aux bateaux :

- monotypes Surprise Q,

- monotypes SB20,

- monotypes J70,

- monotypes Grand Surprise.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant les formulaires disponibles sur ces liens :

[Marseille Horizon 2024 IRC Equipage, Duo, Solo](#)

[Marseille Horizon 2024 OSIRIS Equipage](#)

[Marseille Horizon 2024 Sport Boat](#)

Vous recevrez un e-mail récapitulatif des informations que vous avez saisies en ligne.
Pour valider votre inscription vous devez vous acquitter des frais d'inscription requis avant le

4 septembre 2020

de la façon suivante :

OSIRIS et Sport Boat	IRC
Les droits d'inscriptions sont à retourner au	Les droits d'inscriptions sont à retourner à la
<u>CNTL</u>	<u>SNM</u>
Quai marcel Pagnol, 13007 Marseille 04 91 59 82 00	Quai de Rive neuve, 13007 Marseille 04 91 54 32 03
<ul style="list-style-type: none">- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre du CNTL en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.- en appelant le secrétariat pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,- en effectuant un virement bancaire en indiquant sur l'ordre « Marseille Horizon 2024, le nom et le n° de voile du bateau » (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).	<ul style="list-style-type: none">- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre de la SNM en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.- en appelant le secrétariat pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,- en effectuant un virement bancaire en indiquant sur l'ordre « Marseille Horizon 2024, le nom et le n° de voile du bateau » (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).
Télécharger les informations bancaires du CNTL	Télécharger les informations bancaires de la SNM

- 3.3 Les représentants de chaque bateau doivent pour confirmer leur participation :
- Signer la fiche d'inscription comprenant les informations relatives au bateau, la liste d'équipage stipulant n° de Licence FFvoile, nom, prénom, jours de présence à bord.
 - Présenter :
 - Pour chaque membre de l'équipage non reconnu par le système informatique, la licence FFVoile valide portant le label « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - Pour les membres d'équipages mineurs, une autorisation parentale
 - Pour les bateaux portant de la publicité, l'autorisation **de port de publicité**
 - Pour les bateaux dont le certificat de jauge n'est pas reconnu par le système informatique, le certificat de jauge, contrat de jauge ou de conformité
 - Intégrer le groupe WhatsApp « Tableau Officiel MH2024 » pour recevoir toutes les annonces officielles.
- 3.4 Chaque membre étranger d'un équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de la « World Sailing »
 - un justificatif d'assurance (rédigé en français ou en anglais) valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Moins de 10 m	250€
- De 10 à 10,99 m	280€
- De 11 à 11,99 m	310€
- De 12 à 12,99 m	350€
- De 13 à 13,99 m	400€
- Plus de 14 m	550€
- Monotypes et sport boat	220€
- Solo	120€
- Duo	170€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions

La confirmation des inscriptions se fera le jeudi 17 septembre de 9H00 à 22H00 :

- pour les bateaux jaugés IRC à la Société Nautique de Marseille
- pour les bateaux jaugés OSIRS et tous les sport-boats au CNTL

Un seul représentant par bateau sera accepté lors de la confirmation des inscriptions

Aucune confirmation le vendredi 18 Septembre.

5.2 Jauge et contrôles :

Des contrôles de jauge et des pesées d'équipage pourront être effectués, selon les règles de chaque classe, pendant toute la durée de la régates.

5.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Briefing Skipper</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Groupes</i>
18 septembre 2020	09h00	11h00	<i>Tous les groupes</i>
19 septembre 2020	09h00	11h00	<i>Tous les groupes</i>
20 septembre 2020	09h00	11h00	<i>Tous les groupes</i>

Grande Course pour les IRC 0 - IRC 1 – IRC 2 – IRC 3 – IRC SOLO – IRC DUO

Le vendredi 18 Septembre ou en fonction de la météo le samedi 19 Septembre les concurrents seront avisés par avenant affiché la veille avant 20h pour un départ samedi.

- 5.5 L'heure du dernier signal d'avertissement du dernier jour de course sera donnée par avenant, affiché le samedi 19 septembre 2020 au plus tard à 20h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE ET TABLEAU OFFICIEL

- 6.1 Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions (cf. Art. 5.1)
- 6.2 Compte tenu de la situation sanitaire, le tableau officiel sera totalement dématérialisé. Les annonces Officielles seront faites par l'intermédiaire de l'application « WhatsApp ». Intégrer le groupe « Tableau Officiel MH2024 » pour recevoir toutes les annonces officielles.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type tactique et ou côtiers pour les IRC et OSIRIS,
Les parcours seront de type tactique pour les Sport-Boat.

8. SYSTEME DE PENALITE

- 8.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. IDENTIFICATION [DP]

Les concurrents doivent être en conformité avec l'Annexe G1.3 (d) et G1.3(e) Identification sur les voiles.

10. CLASSEMENT

- 10.1 Pour chaque groupe, 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 10.2 Pour chaque groupe, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le CVL s'appliquera pour le système OSIRIS.
- 10.3 **Groupes Marseille Horizon 2024 IRC Équipage, Duo, Solo**
- Si dans un groupe de classement le nombre de bateaux est inférieur à 5 (cinq), ce groupe sera fusionné avec un autre groupe de classement afin de garantir la prise en compte des classements par la FFVoile.
- Des classements par extraction avec recalcul des points pourront être effectués si au moins 5 bateaux du même type ou de la même classe IRC (Cf. règle 7.3 du règlement IRC Med Equipage 2020) sont présents dans un même groupe de classement.
- Le classement IRC (groupe ou extraction d'un groupe) comptera pour le « Championnat IRC Equipage Méditerranée 2020 ».
- 10.4 **Groupes Marseille Horizon 2024 OSIRIS Équipage**
Un découpage en plusieurs groupes pourra être effectué en fonction du nombre et type de bateaux inscrits.
- 10.5 **Groupes Marseille Horizon 2024 Sport Boat**
- pour chaque monotype, des classements (par classe, ex : féminine, jeune, master...) par extraction avec recalcul des points pourront être effectués au sein d'un même groupe, si au moins 5 (cinq) bateaux de la même classe sont inscrits.
- 10.7 Les différents classements de Marseille Horizon 2024 seront pris en compte pour le Championnat Méditerranéen de Voile Entreprise (CMVE).

11. PLACE AU PORT ET GRUTAGE

- Les bateaux sont accueillis sur le plan d'eau de la société Nautique de Marseille et du CNTL gratuitement du 15 au 23 Septembre 2020, sous la seule responsabilité du propriétaire.

Renseignements sur l'emplacement au port :

- pour les IRC, prendre contact au 04 91 54 32 03 poste 4 ou par e-mail secretariat@lanautique.com
- pour les OSIRIS et Sport-Boat, prendre contact au 04 91 59 82 04 ou par e-mail maitredeport@cntl-marseille.com

En dehors de ces dates, l'accueil devra faire l'objet d'une demande auprès des secrétariats des club et sera facturé au tarif passager en vigueur.

- Les opérations de grutages se feront du 15 au 23 septembre 2020 sauf pendant les jours de course, un rendez-vous est obligatoirement pris au secrétariat du CNTL 04 91 59 82 00 et sera validé dès réception des droits à payer.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : aux trois premiers de chaque groupe.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



evenements@cntl-marseille.com

04 91 59 82 02
06 67 09 67 74

regate@lanautique.com

04 91 54 32 03
07 88 21 71 99

